

**Séance du 05 juin 2014**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 mai 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjointes ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Pocq à Mme Candillier ; Mme Meyzenc à Mme Durruty ; M. Uhaldeborde à M. Murat ; Mme Capdevielle à Mme Aragon ; M. Etcheto à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** – Plaine d'Ansot – Boutique de la Maison des barthes – Nouveaux tarifs.

Par délibérations du 27 mai 2010 et du 20 octobre 2011, le conseil municipal a adopté les tarifs des livres et objets vendus à la boutique de la Maison des barthes, sur le site d'Ansot.

Au regard des demandes des visiteurs et de leurs pratiques, quelques nouveaux produits viendront compléter l'offre actuelle, les prix proposés étant les suivants :

Désignation des articles	Prix net de vente
Mini guide tout terrain « traces et empreintes », éditions Nathan	8,00 €
Mini guide tout terrain « insectes », éditions Nathan	8,00 €
Livre « Les oiseaux des forêts par la couleur », éditions Delachaux et Niestlé	12,50 €
Appeau merle	6,50 €
Appeau mésange	7,00 €

Il est demandé au conseil municipal d'adopter ces tarifs et leur mise en application immédiate.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.